Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Chaâbane 1444
17 Mars 2023

N° 33

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **596**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **604**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **607**
Homologation de résolutions **608**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **609**
Avis aux créanciers..... **613**
Convocations
Sociétés anonymes **614**
Divers
Avis au public..... **615**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un commissaire aux comptes

Stifen

SA au capital de 2.500.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0381664E

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 29 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 7 Mars 2023, sous le n°23800909, quittance n°M020307, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 9 Mars 2023, sous le n°202352717 il a été décidé, à l'unanimité, la nomination de Monsieur Abderraouf Ajra en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023T00285SANB2

NOTICE LEGALE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au capital de 54 000 000 de dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siége Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY - 1082 - Tunis Mahrajène

Identifiant unique N° 0031440S - CNSS N° 76484-48

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18 octobre 2022

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TLF 2023-1» DE 25 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	10,55%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING ET FACTORING a reçu la note BBB (EXP) (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 03 mars 2023

Une notation définitive sera publiée par l'agence de notation Fitch Ratings, après l'obtention du visa du CMF et avant la période de souscription, sur son site internet : www.ficthratings.com

1- Renseignements généraux concernant la société :

1.1- Dénomination et siège social : TUNISIE LEASING ET FACTORING SA. Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène. Tél. : 70 132 000 - Fax : 71 236 625

1.2- Forme juridique et législation particulière applicable : Tunisie Leasing et Factoring est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

1.3- Date de constitution et Durée : TUNISIE LEASING ET FACTORING a été constituée le 8 octobre 1984 pour une durée de 99 ans.

1.4- Objet social : la société a pour objet principal :

- d'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel.

- d'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation.

- d'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5- Identifiant unique : 0031440S

1.6- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7- Nationalité : tunisienne.

1.8- Capital social : 54 000 000 dinars divisés en 10 800 000 actions de 5 dinars de nominal

1.9- Régime fiscal : Droit commun et particulièrement la loi 94-90 du 26/07/1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, et la loi n°2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

1.10- Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société sise au Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène.

1.11- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING : Monsieur Hassen MAALOUL, Responsable Contrôle de Gestion de Tunisie Leasing et Factoring.

2- Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Ahmed EL KARM	Lui-même	Président	2021-2023*	Tunis
M. Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-Président	2021-2023**	Tunis
PGI HOLDING	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2021-2023**	Tunis
ASSURANCES COMAR	M. Lotfi BELHADJ KACEM	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2021-2023**	Tunis
PARTNER INVESTMENT	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Rached HORCHANI	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Mehdi TAMARZISTE	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN JEMAA ***	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
M. Ahmed BEN GHAZI ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023**	Tunis
Mme Amel BEN RAHAL ****	Lui-même	Administrateur	2021-2023 *****	Tunis

* Nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandats renouvelés par l'AGO du 30 avril 2021

*** Membre représentant les petits actionnaires

**** Membre indépendant

***** Cooptée par le Conseil d'Administration du 25 août 2021 et approuvée par l'AGO du 26 avril 2022

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Ahmed EL KARM *	Président du Conseil	30/04/2021	Tunis
M. Karim BEN YEDDER**	Vice-Président	27/04/2018	Tunis
M. Hichem ZGHAL ***	Directeur Général	01/05/2017	Tunis
M. Mounir KLIBI ***	Directeur Général Adjoint	22/08/2017	Tunis
Mme. Saloua ARAB ***	Directeur Général Adjoint	22/12/2017	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

** Réélu par le Conseil d'Administration du 30/04/2021

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 31/03/2020

Il est à signaler que :

M. Ahmed Ben Ghazi (*), M. Wassim Ben Yedder (**) représentant de PGI Holding et M. Mehrez Riahi représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.

Mme Amel Ben Rahal (****), M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR, M. Ahmed Ben Jemaa (*) sont membres du comité des risques.

M. Ahmed El Karm (***), M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Lotfi Ben Haj Kacem représentant de COMAR sont membres du comité de rémunération.

M. Halim Ben Yedder représentant de PARENIN (*), M. Rached Horchani et M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding sont membres du comité exécutif de crédit.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(*) Nommés par le conseil d'administration du 27/04/2018

(**) Nommé par le conseil d'administration du 29/03/2019

(***) Nommé par le conseil d'administration du 30/04/2021

(****) Nommée par le conseil d'administration du 25/08/2021

2.3- CONTROLE :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis	2021-2023*
	Tél : 70 728 450 - Fax : 70 728 405	
Cabinet MS Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Mohamed LOUZIR	Rue du Lac Oubeira Immeuble Iliade - 1053 - Les Berges du Lac - Tunis	2021-2023**
	Tél : 36 400 900	

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 30 avril 2021

** Mandat renouvelé par l'AGO du 30 avril 2021

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire **«TLF 2023-1»**. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : 10,55% brut l'an sur 5 ans.

3.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire «TLF 2023-1» est d'un montant de 25 000 000 de dinars divisé en 250 000 obligations, susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TLF 2023-1» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3. Période de souscription et de versement : Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 04/05/2023 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

3.5. But de l'émission : TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

3.6. Dénomination de l'emprunt : «TLF 2023-1»

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Ordinaire

3.10. La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

3.11. Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

3.12. Prix de souscription, d'émission et modalité de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14. Date de règlement : A la souscription.

3.15. Taux d'intérêt : Les obligations **«TLF 2023-1»** seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

3.16. Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **27 avril** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 27/04/2028.

3.17. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

3.18. Prix de remboursement : 100 DT par obligation.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55% l'an**.

3.21. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations **«TLF 2023-1»** sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

3.22. Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

3.23. Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en bourse.

3.24. Notations :

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire **«TLF 2023-1»** en date du **03 mars 2023**.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, Les intermédiaires en bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Notation de la société

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt,

afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

3.25. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327, 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.26. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.27. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2023-1»** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

3.28. Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «TUNISIE VALEURS» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TLF 2023-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.29. Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt «TLF 2023-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.30. Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.31. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence «TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022» enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n° **22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023.

La note d'opération, le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

2023R00563SANB2

Société MEUBLATEX INDUSTRIES

Au capital de 26.350.000 dinars

Siège social : Route de Tunis - 4011 Hammam Sousse

RNE 010541 G

I- Il appert du PV des délibérations du conseil d'administration tenue le 27/12/2022, enregistré à Akouda le 3 mars 2023 sous le n°23700459, quittance n°9118 ce qui suit :

- Nomination de Mr Mohamed Kantaoui, Directeur Général Adjoint de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

II- Dépôt : Ledit PV a été déposé au RNE de Sousse le 9/3/2023 sous le n°202352745.

2023S00295SANB2

Société MEUBLATEX

Au capital de 53.000.000 dinars

Siège social : Route de Tunis - 4011 Hammam Sousse

RNE : 9277 T

I- Il appert du PV des délibérations du conseil d'administration tenue le 27/12/2022, enregistré à Akouda le 3 mars 2023 sous le n°23700458, quittance n°9115 ce qui suit :

- Nomination de Mr Mohamed Kantaoui Directeur Général Adjoint de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

II- Dépôt : Ledit PV a été déposé au RNE de Sousse le 9/3/2023 sous le n°202352726.

2023S00296SANB2

SOTUPA SA

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0002494W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SOTUPA SA en date du 12 Janvier 2023 tenue à 10h et enregistré à la recette des finances de Charguia le 17 Janvier 2023, Enregistrement n°23700396, Quittance n°M010162, et suite au décès de Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir, il a été décidé de procéder au transfert de ses actions à ses héritiers - Madame Asma Zouhir ; Monsieur Farouk Zouhir et Madame Ashraf Zouhir Ben Amor - et ainsi de mettre à jour la liste des actionnaires.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 24 Janvier 2023, Dossier n°202326815.

2023400574SANB2

Renouvellement de notification

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Sancella SA en date du 29 janvier 2021 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 15 Mars 2021, Enregistrement n°21702265, Quittance n°36439, il a été décidé de modifier certains articles des statuts et de nommer comme nouveaux administrateurs, Monsieur Farouk Zouhir - représentant de la société SOTUPA SA - et Madame Ashraf Zouhir et de convoquer le nouveau Conseil d'Administration afin de délibérer sur la nomination du Président Directeur Général et fixation de ses pouvoirs.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé et publié au Bulletin Officiel du RNE en date du 12/4/2021, Bulletin n°76, Annonce n°202127718.

2023400575SANB2

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Sancella SA en date du 7 décembre 2022 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 7 décembre 2022, Enregistrement n°22709967, Quittance n°134356, il a été décidé de transférer les actions détenues par Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir, suite à son décès, à ses héritiers; Madame Asma Ben Mustapha Zouhir - Monsieur Farouk Zouhir - Mme Ashraf Zouhir Ben Amor ; par voie successorale. Il a également été décidé de mettre à jour les statuts de la Société.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 3 janvier 2023, Dossier n°20233272.

2023400576SANB2

Réalisation d'une augmentation du capital

LA BAGUETTE

Société Anonyme

Au capital de 770.600 Dinars

IU RNE : 0510720Q

Siège social : 5 Rue de l'Usine La Charguia II Ariana

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 6 janvier 2023 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 11 janvier 2023 sous le n°23500329 Quittance n°5908, il appert que le capital social a été augmenté d'un montant de cent trente sept mille six cents dinars (137.600 DT) en numéraire avec une prime d'émission globale de quatre millions huit cent soixante deux mille quatre cents dinars (4.862.400 DT) pour être porté ainsi de six cent trente trois mille dinars (633.000 DT) à sept cent soixante dix mille six cents dinars (770.600 DT).

Par conséquent l'article 6 des statuts sociaux a été modifié comme suit : «Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-dix mille six cent (770.600) dinars divisé en sept mille sept cent six (7.706) actions de cent (100) dinars chacune, souscrites et libérées intégralement en numéraire»

Un exemplaire du procès verbal, de la déclaration de souscription et de versement et de la liste des souscripteurs a été déposé au registre national des entreprises le 27/02/2023 sous le n°202349263 et dont publication faite au B.O.R.N.E n°51 parue le 8/3/2023.

2023400591SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Avis de dissolution

SOCIETE TUNISIENNE DE MAINTENANCE ET DE QUINCAILLERIE «STMQ»

SARL au capital de 10 000 DT

Siège social : 12 Place 20 Mars Ben Arous

MF : 1089289Z A M 000

Par décision de l'AGE du 12/3/2022 enregistrée à la recette des finances de nouvelle Médina le 8 novembre 2022 sous le numéro 22504777 quittance n°M078973, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Mr HARRABI HASSEN demeurant 96 à Rue Radhia Haded Tunis et fixé le siège de liquidation.

Il a été déposé un exemplaire auprès de l'RNE en date du 10 mars 2023 sous le numéro 202353185.

2023R00561SRLB2

«Promochimie»

Sarl au capital de 1 200 000 DT

28 rue 8601 ZI La Charguia 2035, Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0003071E

CNSS : 56767-22

L'Assemblée générale ordinaire des associés réunie le 01/02/2021 (p.v enregistré RF Charguia, 2 mars 2021, n°21701881, quitt 29348), il a été nommé M. Sami Jemmali co-gérant pour la durée restante à courir du mandat de Mme Michèle Bismuth, co-gérante démissionnaire.

M. Sami Jemmali a les pouvoirs nécessaires conjointement avec M. Peter Bismuth, co-gérant en exercice. Les mandats des co-gérants sont conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

Un exemplaire du procès-verbal ci-dessus a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 mars 2021 sous le n°202121681.

2023R00565SRLB2

FLORUS DISTRIBUTION S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601. Z.I. de La Charguia 1, Tunis

Identifiant unique : 0430007 A

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société FLORUS DISTRIBUTION en date du 5 décembre 2022 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 14 Décembre 2022, Enregistrement n°2271 0190, Quittance n°136459, il a été décidé de mettre à jour les statuts de la Société conformément à la loi n°2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 3 janvier 2023, sous le dossier n°20233283.

2023400577SRLB2

SANCELLA TRADING S.A.R.L

Société à responsabilité limitée

Au capital de 350.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I. de La Charguia, Tunis

Identifiant unique : 0917180Q

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire de la société Sancella Trading SARL en date du 7 Août 2022 enregistré à la Recette des Finances de Charguia le 7 septembre 2022, Enregistrement n°22707092, Quittance n°M109291 et suite au décès de Feu Monsieur Abdelaziz Zouhir, il a été décidé de nommer Monsieur Farouk Zouhir, titulaire de la CIN n°05463470 du 8/10/2010, en tant que nouveau Gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

Le procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au RNE en date du 12 septembre 2022, Dossier n°202275711.

2023400578SRLB2

Dissolution de la Société et Nomination d'un liquidateur

Société «CAP SUD RETAIL» SARL

(Société en liquidation)

Capital social : 1.000,000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1083

M.F : 1497871FAM000

Conformément au P.V de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/3/2023 enregistré à la recette des finances de la Charguia sous le n°23501698 le 7/3/2023 quittance n°M035226 déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202352806 le 9/3/2023, il a été décidé la dissolution de la société et la nomination de Mr Mhamed Ghidhaoui comme liquidateur.

Il appartient à tous les créanciers de la société «CAP SUD RETAIL» de présenter leur dettes au Liquidateur soit directement à son bureau sis au 19 rue de Libye 4ème étage Lafayette Tunis 1002 soit par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours à partir de cette publication. Ce délai est augmenté de 30 jours pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien.

2023400594SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 16/02/2023 à la recette des finances de rue de Paradis à Ariana n° de quittance 23192 n° d'enregistrement 23201547 Monsieur Jomha Ben Fraj Hosni titulaire de la carte d'identité nationale n°01465685 a cédé à Monsieur Slim ben Jomha Hosni titulaire de la carte d'identité nationale n°08736458, tout le fonds de commerce qui consiste en une librairie papeterie et vente des autres marchandises sis à la route Soukra km 15 Soukra et précisément 236 rue cheikh Mohamed ENNIFER ZOUAIDIA SOUKRA, 2036 avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions éventuelles doivent êtres adressées à l'acheteur au local du fonds de commerce objet de cette vente dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 9/3/2023.

2023T00279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 19 mai et 1 juin 2022, enregistré à la recette des finances Av de la Gare le 15 juin 2022 (reçu n°M042850 enregistrement n°22203396), Mme Samira ben Hlila (CIN n°00603333) a vendu à Mr Anis Gharbi (CIN n°04763786) tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles à usage de restaurant, enregistré au RNE sous n°1502638J, sis à la gare de Tunis - Station Louage Moncef Bey. Cette vente a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse le 21-9-2022. Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au domicile de l'acquéreur sis au 22 rue Ferjani Souayeh cité Ibn Khaldoun Tunis, et ce dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2023T00280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat enregistré à la recette des finances Radés en date du 02/8/2022 (Quittance n°Mo58742 enregistrement 22202126), Mr Mohamed Karrai CIN n°05313008 a vendu à Mr Dhaou Chibeni CIN n° 13437415 et Mr Amir Fourati CIN n°088823936 tout le fonds de commerce sis au 2 rue Khmaies Tarnene Radés Ben Arous. Toutes les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce dans le délai légal.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 11/3/2023.

2023T00282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 22/02/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 8/3/2023 sous le n°23201419 quittance n°M037778 Madame Lilia Mlika cède la totalité du fonds de commerce destiné vente de prêt à porter et accessoires sis à l'Avenue Mohamed Ali Hammi Hammamet à Madame Rim Ragoubi. Les oppositions devront être adressées auprès du rédacteur. Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Assahafa du 10/3/2023.

2023R00550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Arfaoui Lamjed en date du 28/5/2022 enregistré à la recette des finances d'Hammamet en date du 17/02/2023 sous le n°23201019 quittance n°M026512 Madame Assia Hajri cède la totalité du fonds de commerce destiné commerce de détail de vêtements sis à l'Avenue Taib Mhiri Hammamet à Monsieur Ouni Chamkhi. Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur. Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Assahafa du 3/3/2023.

2023R00551FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarial du 31 Janvier 2023 rédigé par le notaire maître Ali Soudani et maître Aycha Mejri enregistré à la recette des finances de Danden Manouba le 02/3/2023 Quittance n°M009721 Monsieur Hédi Sellitti (C.I.N n°00662907) a donné en tant que donation à son fils Monsieur Riadh Selitti (C.I.N n° 04803150) tout le fonds de commerce situé à la Route Danden Vallée de Qaryana KM 05 Manouba exploité «Construction métallique».

Les oppositions sont acceptées entre les mains du bénéficiaire à son adresse sise 03 Rue 4267 Vallée de Qaryana Manouba dans un délai de (20) jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté du 11/3/2023.

2023R00562FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte authentique établi par maître Hamza Fattouma et son consenseur le 1 mars 2023 enregistré à la recette des finances H-CHATT quittance n°M009873, Mr Noureddine Ben Abdelhamid Nakkache CIN 00166520 du 27 mars 1998 a donné l'ensemble de son fonds de commerce au profit de son fils Ahmed Ben Noureddine Nakkache CIN n°07094555 du 15/4/2010 qui se détermine par un local de photographie et réglages des montres sis au 12 Av H.Bourguiba Hammam-Lif.

Les oppositions sont recevables durant le délai légal auprès du donataire et à l'adresse du local.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Achourouk le 9/3/2023.

2023R00564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP signé le 27/02/2023 et enregistré à la recette des finances Menzel Temime le 28/02/2023 sous le n° 23200667 quittance n°M018541 la société GALAXY DESIGN KELIBIA représentée par son gérant Nourdine Ben El Mabrouk titulaire de la CIN n°05124877, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à l'avenue de l'environnement, Menzel Temime dont l'activité est la vente et réparation des machines à coudre, et ce à Mr Mohamed Bouassida titulaire de la CIN n°09768464.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Adel Bouguerra, Avocat près la cour de cassation, dont le cabinet est sis à l'av. Habib Bourguiba n°79, Nabeul, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours qui suivent la date de la présente publication.

Cet avis a été publié au journal quotidien «Achourouk» du 5/3/2023.

2023R00568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3 Mars 2023 enregistré à la recette des finances d'Ouardanine reçu n°M005824 enregistrement n°23200163 en date du 6/3/2023 M. Nabil Ben Salah Ben Amor Grissa demeurant à Rue Farhat Hached Ouardanine a cédé à Mr Salem Ben Hedi Ben Mohamed Ben Aziz demeurant à rue Djerba Ouardanine la totalité du fonds de Commerce exploité dans le commerce de l'alimentation générale en détail au local sis à l'Avenue Habib Bourguiba Ouardanine Identifiant Unique 1344767K.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 8/3/2023.

Les oppositions se feront à l'adresse sus Indiquée de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2023S00298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 23/02/2023 et 28/02/2023 enregistré à la recette des finances Abou el Kacem Chebbi Sfax le 3/3/2023 sous le n°23201061 quittance MO23657, la société EL EKHLAS a vendu à la société Bijouterie El Habib le fonds de commerce exploité dans l'activité de vente de tissus en gros sous le nom «EL EKHLAS» dans le local sis à rue Sidi Ali El Karray n°13 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent parvenir au bureau de Maître Ellouze Mohamed Ali Av. Habib Maazoun Im. Mondial 4ème étage Sfax ou entre les mains de l'acquéreur dans le local où est exploité le fonds de commerce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel. Cet extrait est paru aux quotidiens Essabeh et Le Temps du vendredi 10/3/2023.

2023X00345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé de vente d'un fonds de commerce rédigé par Mr Rafaa Ben Mahfoudh, avocat, à la cour de cassation, sis au 59 rue Habib Ashour 3000 Sfax, signé par une signature légalisée le 30 Janvier 2023 et le 2 février 2023 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer, 7 mars 2023. Reçu d'enregistrement n°M021149, enregistrement n°23200679, Monia Chaaban, sis à 18 rue El Ouroud Sakiet Eddayer Sfax a vendu à Mohamed Dammak, sis à l'Avenue Bourguiba Sakiet Eddayer Sfax, tout le fonds de commerce destiné à la vente des pièces de rechange des motocyclettes situé à Route El Mahdia Km 5.5 Sfax, inscrit au registre national des entreprises, sous le numéro P1649014.

Les oppositions sont reçues à l'adresse de l'acquéreur, Avenue Bourguiba Sakiet Eddayer Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 10/3/2023.

2023X00347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé portant légalisation de signature en date du 9/3/2023 enregistré à la recette des Finances de Sakiet Ezzit le 9/3/2023 sous le n°2165485 quittance n°M022294 Monsieur Sofiane Kasmi sa carte d'identité nationale n°08891715 du 9/3/2019 a vendu à Monsieur Jalel Ben Hédi El Abed sa carte d'identité nationale n°04135076 du 25/3/1998 l'ensemble du fonds de commerce exploité comme buvette "Pose Café" au bail sis à l'Avenue Taieb Mhiri Route de Tunis km 6.5 Sakiet Ezzit Sfax Immeuble Nour local n°2 Sfax avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du local du fonds de commerce précité et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le 11/3/2023 au journal "le Quotidien".

2023X00349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente daté le 28/12/2022 enregistré à la recette des finances Houmt Souk Djerba sous le n°23200050 quittance n°M001288 Mr Chabbar Rchid titulaire de la CIN n°03532310 a vendu à Mr Boubaker Tiss titulaire de la CIN n°03415090 tout le fonds de commerce situé devant lycée technique Avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba dont l'objet est pâtisserie et sucrerie et etc.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 26/01/2023.

2023X00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances la Goulette le 23/02/2023, quittance n°M024458 d'enregistrement 23201479, Mr Abdelkader Ben Mostafa El Meddeb vend le fonds de commerce usage café première catégorie sis au 92 rue de la République la Goulette Tunis à Mme Kaouthar Bent Ali Hadj Sghair. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 12 mars 2023.

2023400569FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 3/3/2023, signé le 9/3/2023, enregistré à la recette des Finances Beb Souika le 9/3/2023 sous le n°23200682, Q n°M018028, Mr Hatem Ben Lahssine Riahi demeurant à la station TOTAL Zahrouni Tunis, a vendu à Mme Ilheme Bent Moncef Ben Cherniya demeurant au 10 Rue du Maroc Tunis, le fonds de commerce -tous commerces- avec ses éléments corporels et incorporels, exercé au local sis au 99 Rue Bab El Khadra Tunis, avec tous ses éléments au prix de quinze mille (15.000,000) dinars.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Elhajji Masmoudi Sonia, à son bureau sis au 56, rue de Syrie Tunis dans les délais légaux.

Ce texte a été publié au journal Echourouk du 11/3/2023.

2023400573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2022, enregistré à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk Béja le 01/02/2023 quittance n°M007439 sous le n°23200853. La Société Quincaillerie Nord Ouest SARL, au capital de 10000 dinars, Identifiant unique n°1671510 H, dont le siège social est au 2 Cité du sucre, Route Amdoun 9000 Béja Nord représentée par Madame Basma Naffati, a vendu à La SOCIETE ARCOBALENO SARL au capital de 1000 dinars, Identifiant unique n° 1614432 R, dont le siège social est à la rue Mohamed Ali Belkahla 9000 Béja Nord représentée par Madame Rabeb Moussi, le fonds de commerce situé au 2 Cité usine du sucre, Route Amdoun 9000 Béja Nord dont la superficie couverte est de 160 m² exploité comme vente en gros des produits de quincaillerie.

Les créanciers doivent déposer leurs oppositions entre les mains de La SOCIETE ARCOBALENO SARL au capital de 1000 dinars, Identifiant unique n°1614432 R, dont le siège social est à la rue Mohamed Ali Belkahla 9000 Béja Nord représentée par Madame Rabeb Moussi dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 12 Février 2023.

2023400584FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant contrat rédigé par l'huissier Maître Souad Ayari le 3/12/2023 page 170/169 ayant n°205 enregistré à la recette des finances de Bizerte quittance n°M000325 le 3/01/2022, Messieurs Charifa Saouii, Aza Boudoukhan, Wal Boudoukhan et Wiem Boudoukhan, ont donné à Mr Mouhamed Hédi Boudoukhan la totalité de leurs parts indivises qui comprend 34 parts à prendre sur l'ensemble des parts du fonds, sis à rue Hassan Nouri n°25 Bizerte, qui est destiné à la vente des fruits secs et des épices et les différents produits alimentaires, enregistré au registre national des sociétés, matricule fiscal 0458774F avec tous ses éléments corporels, le prix du don est fixé à 45.000d000.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sujet de la donation sis à Rue Hassan Nouri n°25 Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk» et « le Quotidien» du 25/02/2023.

2023400585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 9 novembre 2022, enregistré à la recette des finances de Manzel Bourguiba le 25 novembre 2022, quittance n°M076385 et enregistrement n°22202126, la Société «Al Baraka» représentée par ses deux gérants M. Mokdad Akram et M.habouria Mohamed Ali, son siège social sis à boulangerie La Reine près la résidence Ain Mariem Bizerte a cédé à la société «Boulangerie Gabès» représentée par son gérant M. Bouanene Mohamed, son siège social sis à la rue Karbelee n°2 Borej Ouezir Soukra, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une boulangerie pâtisserie, sis à l'angle Rue Monji Slim et Rue 17 Janvier Manzel Bourguiba Bizerte.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'avocat Maître Hamda Ben Said à son bureau sis au Centre d'affaire «A» bureau 406 avenue Hssan Ennouri, dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le jeudi 23 Février 2023.

2023400589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Souika en date du 31-01-2023 sous le n°23200261 reçu n°Mo07300, Mr Taher Jabouti CIN 05943232 a cédé à Mme Sana Cherni CIN 04598093 la totalité des Eléments du fonds de commerce sis au 98 rue Beb Saadoun. Cette cession a été publiée au journal «Achourouk» de 18/02/2023.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez Mm Sana Cherni au 26 Rue 42227 Zahrouni.

2023400595FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 10 novembre 2022, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6, le 20-02-2023 sous le n°23201449 quittance n°025654, Mme Lilia Chaabane épouse Safi, titulaire de la CIN n°00015878 a vendu à "The Dôner And Snack", société en cours de constitution représentée par Mr. Ibrahim Khalil Ben Mohamed Ghazi SASSI, titulaire de la CIN n° 07441545 le fonds de commerce exploité dans le local qui est situé à l'avenue EL Ahd El jadid Nasser 2 - Ariana, rue Soliman Ben Soliman Ennaser 2037 - Ariana, exploité torréfaction du café dénommé «LILI CAFE».

Toute opposition doit être reçue au cabinet Maître Anas MNASSER, sis au 20, av des Etats Unis d'Amérique 1002 le Belvédère - Tunis, et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal La Presse en date du 10/3/2023.

2023400599FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/02/2023 enregistré à la recette des finances la Goulette le 3/02/2023 (quittance n°15490 n° d'enregistrement : 23300898) Madame Marwa Jouini demeurant à Résidence Picasso rez-de-chaussée AR2 Chotrana SOKRA, a loué à Monsieur Zied Bouazizi demeurant à Résidence Ahlem Bloc A Aprt 3.3 2ème étage Cité Wahat Laaouina, le fonds de commerce sis au n°12 rez-de-chaussée complexe commercial «Rania» rue Mongi Slim Laaouina, exploité en tant que Café.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 02/3/2023.

2023T00284FCCC3

Résiliation d'un contrat

Suivant acte de Résiliation d'un contrat de location enregistré à la recette des finances d'Autriche le 22/02/2023 quittance (M0016025 enregistrement n°23300991, conclu entre M Chedly Mhrissi et M. Abdelaziz Yaiche objet du local 30m² destiné quincaillerie sis aux Berges du Lac Tunis.

Toutes oppositions seront acceptées au 18 rue Emna Bent Wahb Menzeh 6 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 02/3/2023.

2023400596FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Les fans de la maison de la culture de Thélèpte

Siège social : maison de la culture de Thélèpte

Sujet : Culturel.

Objectifs :

- Contribuer à l'établissement de traditions culturelles dans la région émanant de la Chambre de la culture

- Encourager les jeunes à réaliser leurs projets artistiques

- Lier les relations avec des associations similaires dans les objectifs

Président de l'Association : Hajer Khadri

Trésorier : Aymen ben Hamed

Secrétaire général : Mohammad Tlili Enregistré sous le n°03/03 le 9 mars 2023.

2023T00275APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Les Jeunes codeurs Bizerte

Objet : Culturel.

Objectifs :

Aider les jeunes à s'intégrer dans la vie culturelle, scientifique et technologique

Aider les jeunes à découvrir et développer leur potentiels et capacité scientifique et technologique

Contribuer à diffuser la culture de la tolérance et du groupement

Siège : 6 Rue Irak beb Tunis Bizerte

PV de constat de maître Khouloud AKKARI n°5820 du 5/10/2022

Hela Eljabbar : Présidente

Hazem Ben Ammar : Vice Président

Kamel Antar : Secrétaire Général

Najla Gharbi : Trésorière

Membres : Marwa Belhaj - Meniar Hadded et Rachida Jaziri.

2023T00283APSF1

Constitution d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Dénomination du groupement : Groupement de Développement Agricole de Ras El Oued.

Siège social : Région de Ras El Oued - Délégation de Makthar Gouvernorat de Siliana.

Buts :

- Former les bénéficiaires dans certaines activités agricoles telles que l'élevage de bétail comme les moutons.

- Bien suivre les bénéficiaires sur la façon dont ils gèrent ce qui leur a été fourni

- Les responsabiliser et leur fournir certaines données et conseils nécessaires sur le moment.

Membres :

Khachaa Ahmed : Président du Groupement

Bechri Faouzi : Trésorier

Bechri Sami : Vice président du groupement.

2023R00567APSF1

Constitution d'un GDA

Nom : Groupement de développement agricole El Blahdia.

Adresse : El Blahdia El Aayoun Cebbala 9122 - Sidi Bouzid.

Objectifs :

Distribution des eaux potables, sensibilisation des consommateurs d'eau et divers services pour les adhérents.

Zone d'intervention : Zone El Blahdia et la localité de Mghilla.

Reçu N°76 du 02/02/2023.

Comité :

Président : Nafti Ben Saad Khadhraoui

Secrétaire général : Mohamed Ben Lamine Rachdi

Trésorier : Habib Ben Sassi Khadhraoui

Membres :

- Habib Ben Afif Souaidi

- Nabil Ben Lazher Abidi

- Abdelhamid Ben Mohamed Mdaoukhi.

2023S00294APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Créateur d'Espoir Chrachir

Objet : Culturel, de développement et sociale

But : Contribuer à diffuser la culture de la citoyenneté, à développer le rôle de la société civile et à rapprocher les relations entre le citoyen et l'administration, tout en développant les perceptions des problèmes de développement de la région. Chercher à activer le rôle des femmes rurales et intégrer les jeunes dans les activités culturelles et sociales

Siège : Chrachir- Sidi El Héni 4025

N° et Date du dépôt : RR405732388TN du 31/01/2023

Président : JELLITI Yassine

Secrétaire général : CHOUAIEB Khawla

Trésorier : GRAMI Khaled.

2023S00299APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Helma pour la protection des animaux à Gabès

Thème : Charité.

Ses objectifs :

- Contribuer à diffuser l'esprit de compassion et de bienveillance auprès des animaux de la société.

- Œuvrer pour trouver des solutions face aux animaux errants et limiter leur propagation dans les zones urbaines par des moyens humains.

- Chercher à réhabiliter et domestiquer les animaux errants puis les proposer à l'adoption.

- Etablir des relations avec des associations à l'intérieur et à l'extérieur du pays ayant des objectifs similaires.

Noms, titres et professions des fondateurs de l'association :

Le président de l'association : Imen Ben Abdellatif / la profession : opticienne et fournisseur.

Secrétaire général : Alhadi Abbes / la profession : propriétaire de taxi.

Trésorière : Dhouha Nasfi / la profession : femme au foyer.

La date et le numéro de dépôt : 19438 du 31/12/2021.

2023X00317APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal de l'assemblée générale élective du Syndicat Tunisien des

Médecins Libéraux

Rue Aboubaker Al Moutawakel immeuble Ennassim Monplaisir - Tunis

Tél : 71.904.263

Suite au 13ème congrès du Syndicat Tunisien des Médecins Libéraux, qui s'est tenu à Hammamet le 27 et 28 Janvier 2023 la nouvelle commission administrative a été élue, par laquelle a émané le bureau exécutif qui se compose comme suit :

Président : Dr. Khemais Zaied

Vice-président : Dr. Mohamed Liwan

Secrétaire général : Dr Noureddine Majdi Mahersi

Trésorier : Dr. Ilyes Soukah

Membres :

Dr. Taieb Zouaoui

Dr. Foued Bouzaouch

Dr. Nadia Kerchen

Dr. Nadia Hammami

Dr. Tarek Barhoumi

Dr. Riadh Zaiter

Dr. Msalam Misaoui

En outre, et en vertu de la loi relative aux syndicats professionnels, une copie des statuts, une copie du Pv de l'assemblée générale enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 3/02/2023 reçu 11023942, enregistrement 23800787 et une liste complète des membres du bureau exécutif, a été déposée au siège du Gouvernorat de Tunis en date du 8/3/2023.

2023400563APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée élective du syndic le fatimide 3ème tranche (yasmine 2,3,4,10,11) sise à Ain Zaghouan

Suivant PV en date du 24 janvier 2021 et enregistré à la recette des finances du Kram sous numéro : 21701933 reçu n°31328 en date du 29 Mars 2021 ont été nommée respectivement aux postes du président, trésorier, membres du syndic.

Moez Dhaouadi, Saber Sattaf, Ben Chaabane Khaled, Nabil Tanazefti, Khalil Mehdi, Salah Ben Romdhane, Mohamed Sondasi, Raoudha Rahal.

2023400581APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 12/4/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Société Tunisienne De Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Hedi Nouira Tunis MF : 001237 A/P/M/000

Contre : SOCIETE MOKNINE CHAUD FROID (MCF), SARL, Inscrite dans le registre national des entreprises sous le numéro 0459616 W, demeurant à Menzel Fersi Moknine gouvernorat Monastir.

Immeubles mis en adjudication :

L'ensemble d'un terrain de forme oblique, d'une superficie de 7520 m², contenant des oliviers, terrain nu sis à Menzel Faersi Moknine. Le terrain contient des oliviers et un bâtiment au niveau du rez-de-chaussée, et un atelier industriel couvert et des entrepôts d'une superficie de 655 mètres carrés et un transformateur électrique.

L'immobilier est bordé par un chemin agricole et propriété d'autrui nord et sud, à l'est se trouve un chemin agricole et derrière il se trouve un pressoir à olives appartenant à Hajj Hussein et à l'ouest propriété d'autrui.

La superficie de la propriété est de 7520 mètres carrés.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 612.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00293VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Zitouna, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1120822 H, ayant son siège social à 2 avenue Qualité de Vie, 2015 Le Kram Tunis.

Débiteur saisi : 1/ Ben Masoud Lotfi Moumni, CIN n°06291292, demeurant au Bureau de contrôle des impôts de Mahdia, Mahdia.

2/ Mammi Samia épouse Moumni, demeurant à rue Sassi Rajab, cité El Andalos, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un appartement luxueux à usage d'habitation objet du titre foncier n°36985 Mahdia dénommé «Hédi» d'une superficie de 123 m² sis à rue El Ferdaous Hiboun Mahdia, il est au premier étage d'un petit immeuble. Il se compose d'un salon, couloir dont se trouve trois chambres à coucher, cuisine bien équipée et deux salles de bain. L'appartement est équipé d'eau, d'électricité et du gaz, avec un ascenseur pour tout l'immeuble.

Mise à prix : Deux cent quarante six mille dinars (246.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia sis à rue Taieb Mhiri 5100 Mahdia, le lundi 10 avril 2023 (10/4/2023) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir; des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5, Sfax et ce aux mêmes horaires.

2023X00342VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, I.U RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Houcem Ben Houcin Gharsallah CIN 05358748 demeurant au kiosque Sidi Bousaid Mahres 3060 et domicile élue étude maître Khaled Chaari sis à l'immeuble elmanar 1er étage n°6 Sfax.

2/ Houcin Ben Naser Gharsallah CIN 01092772 demeurant à route Manzel Chaker km36 délégation de Bir Malouli centre elmaoui Sfax et à l'avenue Fadel Ben Achour rue Elmawsel n°2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble sis à la route Menzel Chaker km 40 consistant en un terrain composé de deux parcelles d'une contenance de 7417 m² délimité du coté sud par Fathi Fetoui et Zouhaier Koubaa, du coté est et nord par une entrée et par bouchnena et fhoula et du coté ouest par la route Menzel Cheker.

L'immeuble contient des magasins «escale ennaim» au bord de la route principale appartement exploité comme restaurant, café, boucherie et un dépôt d'une superficie couverte de 217 m².

L'immeuble contient aussi un air non couvert exploité comme une écurie, un dépôt exploité comme un bureau d'une superficie couverte de 402 m² et derrière le dépôt existe un terrain complanté par des oliviers.

Mise à prix : (320.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 19/4/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00343VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : AFRICA FROID, SARL, RNE 0046871 Q sise à rue Hammouda Becha Ksar Essaid Douar Hicher Mannouba 2086 représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Jalel Aloui, chauffeur, cin 05836874, demeurant à l'avenue 18 Janvier Gannouch Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 87.4752 /1248 dans l'immeuble dénommé "الاخوة" objet du tf n°31523 Gabès d'une contenance de 285338 m² sis à la région de Matouia Nord délégation de Matouia gouvernorat de Gabès.

Les parts indivises consistent en un terrain agricole d'une contenance de 830 mètres de la route principale de 20000 m² délimité du coté nord par un terrain agricole, du coté, sud et du coté est par une piste, du coté ouest par un terrain agricole composé de deux parties :

La première partie consiste en une construction sur un terrain de 1860m² clôturée exploité comme une unité de réfrigération et de stockage et contenant 3 constructions :

La première construction contenant 5 chambres froides d'une superficie couverte de 365 m².

La 2ème construction consiste en un espace de stockage d'une superficie couverte de 74 m².

La troisième construction composée d'une administration d'une superficie couverte de 55 m², un bloc sanitaire d'une superficie couverte de 20m² et un espace pour le matériel d'une superficie couverte de 28 m².

La deuxième partie consiste en un terrain agricole d'une contenance de 18140 m² contenant 360 oliviers de différentes taille tels que 335 oliviers de taille moyenne et 25 oliviers de grande taille.

Mise à prix : (1.014.780.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 10/4/2023 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00344VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE 0751191b sise à 3 rue d'Hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : 1/ Société PROJET MODE, SAR, RNE 1500366V représentée par son directeur général sis à 25 rue Taher ben Ammar elmanar Tunis.

2/ Amor Ben Hadj Taieb, CIN 1193130 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba rue Abou Baker Seddik n°253 Elain Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble consiste en un étage de villa d'une superficie couverte de 131 m² sis à la route Elain km7 Sfax rue Omar Ben Abdelaziz composé d'un salon avec un balcon, une salle de bain, un couloir et 2 chambres avec balcon, la superficie des balcons et de 180m². Il contient en outre un garage d'une superficie couverte de 41m² et des escaliers qui sont construits sur un terrain non clôturé délimité du coté sud est et nord par hadj Taieb, du coté ouest par Smeoui et du coté sud par Omar ben Abdelaziz d'où son entrée.

Mise à prix : (147.550.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 19/4/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00346VEPA1

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Farjallah avocat à la cour de cassation, 13, place Marburg Sfax.

1/ Partie poursuivante : Abderraouf Ghorbel syndic de la faillite Société de travaux du Maghreb Arabe, SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997, Matricule fiscal n°0044927 F, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 57me étage Bab Bhar Sfax

2/ Partie saisie : Société de travaux du Maghreb Arabe SARL, (en faillite) immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sfax n°B1134571997 Représenté par le syndic de la faillite Abderraouf Ghorbel, sis à l'avenue Habib Bourguiba Bloc «c» 5ème étage bureau 58 Bab Bhar Sfax. Matricule fiscal n°0044927 F

3/ Immeuble saisi : Tous les biens immobiliers immatriculés, objet du titre foncier n°3143 Sfax nommé «Boubaker Ben Salah» situé sur la route de Tunis au droit de l'ascension vers Tunis et en prenant connaissance de l'exemple préparé par le bureau du Mesurage et du Cadastre, surtout il s'est avéré être formé de la pièce n°88, le nombre de sa superficie totale est 8869 m².

C'est une pièce blanche délimitée sur ses trois cotés par le dôme et le souterrain oriental avec des murs, mais du coté ouest, il est relié à la pièce n°87 du titre foncier n°18647 Sfax (le voisin Abdelwaheb eleush), il est entouré à tous égards et il a une entrée privée.

4/ Mise à prix : deux cent mille soixante six dinars (266.000.000 D) suivant expertise judiciaire, plus les frais de Procédures.

5/ Date et lieu de vente : la vente aura lieu le lundi 4/02/2019 à partir de 9 h du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax, rue Abou el Kacem Chebbi Sfax.

6/ La visite de l'immeuble est possible au cours des jours de la semaine. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Farjallah.

7/ Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'audience par un avocat et pour les étrangers ils doivent en plus se munir des autorisations exigées.

2023X00350VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954W

Créancier saisissant :

Banque Tuniso Libyenne, Société anonyme, dont le siège social est à l'Av. de la Terre Centre Urbain Nord Lot n°E12 Tunis, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B197871996, matricule fiscal et identifiant unique au RNE 033272D/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1/ Toufik Ben Ahmed Hchicha, gérant de société, titulaire de la CIN n°02654951, domicilié à av Habib Bourguiba n°150 Sakiet Ezzit Sfax et à route de Tunis km 5 Sfax (propriétaire)

2/ Chokri ben Abderrazek Dhraoui, employé à l'étranger, titulaire CIN n°03363904, domicilié à Ezzarat Mareth Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb domicilié à 01 Av Toulouze Gabès et à son domicile élu chez son avocat Taheur Ghorb auprès de la société Golf Consulting domicilié à l'immeuble Hajer 1er étage Av Lac Victoria les berges du Lac Tunis (propriétaire)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Jm. Jawhara 2ème étage Sfax

Immeuble saisi :

L'immeuble objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» consistant en un terrain clôturé sauf du coté Sud Est situé à route de Tunis Km 16 Sidi Salah Sfax à gauche dans le sens vers Sfax de 5528 m² et c'est le terrain objet du titre foncier n°91550 Sfax dénommé «KMAR» sur lequel est édifié les constructions suivantes :

- Une administration de 2 étages d'une surface de 487 m² dont la construction n'est pas complète détaillée comme suit : * Le RDC contient une réception vaste contenant des bureaux et un escalier donnant à l'étage et un couloir contenant 3 bureaux, un hall et une toilette. Un étage comportant une vaste salle de réunion et 2 bureaux, une kitchenette et une toilette, le tout en béton armé avec staff, la terre en parterre. Les 2 étages sans portes intérieures.

- L'usine de 766,50 m² son toit est de avec des toilettes et un vestiaire pour les employés et une «sedda» de 126 m² avec du staff le sol en parterre et des escaliers en fer. Le magasin de 45,50 m² le toit en béton armé et le sol en ciment. Un dépôt de 620,50 m², son toit en charpente métallique le sol en ciment. Un espace de 90 m² le toit en béton armé sans porte ni fenêtre comportant un puits.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à sept cent cinquante mille dinars (750.000,000d) sans les frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt quatre avril l'année deux mille vingt trois (24/4/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00351VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière après réduction de la mise à prix de 40 %

Maître Bassem Feki

Avocat à Sfax

Rue Abou Kacem Chebbi Sfax

Tél : 74297290

MF : 786877 P AP 000

Le saisissant :

Nasser Ben Belgacem Ben Mohamed Ben Ali Ben Hamza, Agriculteur demeurant Blettech Jebenyena, CIN n°01112233, domicile élu chez son Avocat Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n° A 32 Sfax.

Le saisi :

Mustapha Ben Mouldi Ben Mohamed Hamza, agriculteur, CIN n°00109923, demeurant 11 rue Djibouti, La Marsa Ouest, Tunis.

L'Avocat poursuivant :

Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax; MF : 786877 PAP 000.

L'immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain nommé "Propriété Hamza" objet du titre foncier n°52962 Sfax, d'une superficie de 36428 mètres carrés, constitué des parcelles 1 et 2 situé à Djebeniena au bord d'une route, Sfax.

La parcelle n°1 est un lot de terrain d'une superficie de 13498 mètres carrés contenant 26 pieds d'oliviers alignés et 6 pieds en dehors des lignes avec des distances différentes ; ledit lot est limité du Sud-Est par Salem Derbel puis Belgacem ben Ali Hamza et maintenant Nasser ben Hamza, de l'Est auparavant Mahmoud Agharr et maintenant Ridha et Ayedi Fils de Nasser ben Braiek et Héritiers Chedly Agharr, du Nord une voie et après Kraiem et Habib et Fethi et Héritiers Mohsen Fils de Chedly Agharr, et de l'Ouest une voie goudronnée.

La parcelle n°2 est un lot de terrain d'une superficie de 22930 mètres carrés, contenant quelques amandiers et olivettes et une vieille construction ainsi que deux greniers et un bassin d'eau en état d'abandon, limité du Sud-Est par les héritiers Mohamed ben Sadok ben Saad Jabeur, de l'Est par une voie agricole et Ammar ben Nasser Ben Gharss, du Sud par Nasser ben Hamza et fils et de l'Ouest une voie goudronnée.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à quarante neuf mille neuf cent vingt dinars (49.920,000 dinars), plus les frais qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience, et ce après la réduction de la mise à prix du taux de 40 %.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi 24/4/2023 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble s'effectue aux horaires administratifs, et tout intéressé peut consulter le cahier des charges soit au greffe du tribunal soit au bureau de l'avocat poursuivant.

2023X00354VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40 %

La partie poursuivante : Arab Tunisian Bank; SA représentée par son président directeur général; dont le siège social est à Tunis 9 rue Hédi Nuira, RC : B167001997.

La partie saisie : Monsieur Maher Ben Salah Ben El Hadj Salah Khamari, CIN n°05413194 demeurent au 42 résidence el Khalil, Marsa Ouest et au bureau de son Avocat Maître Mabrouk Elkarcheoui Rue n°12 Cyrus le grand Tunis

L'Avocat poursuivant : Maître Arifi Besma ; Avocat à la cour de cassation, route Mornaguiya rue 4657 et 42574 Sejoumi; MF 0988998/V.

Propriété saisie : il s'agit d'un terrain constructible de deux villas composées chacune d'un rez-de-chaussée et de deux étages, objet du titre foncier dénommé "dar el Guarnaoui" n°83856 Tunis ayant une superficie de 545 m² qui se situe à Ain Zaghouan, délégation de la Goulette.

Mise à prix : Après réduction de 40 % la mise à prix est portée à (1.026.450.000 DT) Frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : La vente de la propriété aura lieu le mardi 11 avril 2023 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours pendant les heures de travail. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis ou bien le cabinet de l'Avocat poursuivant.

2023400572VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Radhia Sehli Belal

Tél : 31.554.350

Demandeurs : BH BANK, Identifiant unique 0024588 W, Tunis avenue Mohamed V, représentée par son représentant légal (CREANCIER HYPOTHECAIRE)

Défendeurs : Ridha Halfaoui, CIN n°01717935 demeurant à la rue 9 avril n°6 Menzel Bouzelfa.

Avocat poursuivant : Radhia Sehli Belal, demeurant au 70 Rue Kamel Atatürk 1er étage A2 Tunis 1001. Matricule fiscal 983353PAP.

Les immeubles à vendre : l'immeuble objet du titre foncier numéro 555636 Nabeul dénommé bir guellala (4183 mm) et 651942 Nabeul dénommé el baraka (18290 mm).

Mise à prix : Le TF n°555636 Nabeul 75.294.000 dt, et le TF n°651942 Nabeul 329.220.000 dt, les deux TF sont à 404.514.000 dt.

Date et lieu de la vente : 17/04/2023 à 9 H, chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite des lieux :

- Chaque jour de la semaine.

- La participation aux enchères après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2023400582VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société Estam international

Cité Sekma Bizerte

RC : N°B19721996

MF : 25852 F

En application de la décision de la chambre des conseillers du 23 février 2023 dans le cadre du dossier de faillite n°272, de refaire la publication du jugement de faillite de la société n°594 au JORT et dans les journaux quotidiens. Le tribunal de Bizerte par son jugement n°594 du 29 Mars 2015 a décidé la cessation de paiement de la société à partir du 4 mars 2013 et sa faillite et la désignation de Mr Fethi SAID en qualité de syndic de faillite et Mme Rym Zribi juge commissaire. Les créanciers de la société sont appelés à déclarer, dans les délais légaux, leurs créances avec les justificatifs légaux auprès du syndic de faillite à son adresse sise centre Dorra Bloc B Manar 3 2ème étage appart n°6 Tunis 2092 (tél 71.888.817).

2023400568VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n°273, il sera procédé à la distribution de la somme de (89280.000D) déposée à la recette des finances de l'Ariana le 25/8/2022 quittance n°M011902 suite à la demande de l'AMEN BANQUE représentée par son avocate Maghroum Mouna contre Société SHODAI RESTO salon de thé RC n° B0361752015, Jamel Belguith CIN 01196268, Sabiha Chouikh CIN 00261807, dans les 30 jours de la publication tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468 code de procédures civiles et commerciales.

2023400571VEPA2

Avis relatif au changement de l'adresse du syndic de faillite

Société MAKSON

Identifiant unique : 9285660Q et son gérant Mohamed Makni

Suite au changement d'adresse du syndic de faillite de la société MAKSON Mr Mounir Hbaieb qui a été nommé par décision émanant du Tribunal de Première Instance de Tunis 2, en date du 15/7/2019 et publié au journal officiel num 84 du 27 août 2019 page 3148, la nouvelle adresse du syndic de faillite est : résidence Carthagenna offices rue Mohamed Badra 3ème étage bureau 37 Montplaisir Tunis.

2023400583VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

APICEM – PRISTINI INTERNATIONAL PRIVATE SCHOOL FOR ARTIFICIAL INTELLIGENCE

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Résidence les Ambassadeurs, 1er Etage, Bloc A, Rue de la Feuille d'Erable - Cité Les Pins les Berges du Lac II - 1053 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1705772Q

Messieurs les actionnaires de la société APICEM - PRISTINI INTERNATIONAL PRIVATE SCHOOL FOR ARTIFICIAL INTELLIGENCE, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 12 Avril 2023 à dix heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Augmentation de capital
- Renonciation au Droit préférentiel de souscription
- Changement du nom commercial
- Ouverture d'un établissement secondaire
- Modification corrélative des statuts
- Refonte des statuts
- Pouvoir pour formalités
- Questions diverses.

En cas d'empêchement d'un actionnaire d'assister personnellement à l'assemblée générale extraordinaire, il peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par un mandataire, dûment habilité à cet effet.

Les documents nécessaires à l'assemblée, seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à compter du Mardi 28 Mars 2023, et ce conformément aux dispositions légales.

2023T00281SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de construction

«SONOMAC»

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital 691410 D

MF : 011565 V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONOMAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 30 avril 2023 à 10h au siège de la société sis à Sakiet eddaier Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.
- Quitus aux membres du conseil d'administration.
- Affectation des résultats de l'exercice 2022.
- Questions diverses.

2023X00355SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire réunie à titre exceptionnel

Société Régionale De Transport De Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale De Transport De Bizerte, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire réunie à titre exceptionnel et ce le jeudi 13 avril 2023 à dix heures au siège social de la société, rue 20 Mars 1956 Bizerte.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2024.

2023400567SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LE PLATRE CHIRURGICAL

Société en cours de liquidation

S.A au capital social de 58 500 DT

Identifiant unique : 012501 G

Siège social : 23 Rue Ibn Bassem Menzah 4

Messieurs les actionnaires de la société le plâtre Chirurgical sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13/4/2023 à 10 heures à l'adresse suivante Immeuble Morjène 2 bureau n°10 Cité Mahrajène Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport préliminaire du liquidateur sur la situation financière de la société ainsi que le plan de liquidation.
2. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2023400579SANB3

Convocation

SPECTROLAB INTERNATIONAL - SA

Rue de Métal, Z.I Charguia I - Tunis

IU : 0447039 V

Les actionnaires de la société SPECTROLAB INTERNATIONAL sont convoqués pour une assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social le vendredi 7 avril 2023 à 9 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2022 et Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2023400580SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALMAVIVA TUNISIE

Société anonyme

Au capital de : 1.246.150 dinars tunisiens

Siège social : 6 Rue Du Metal, Charguia 2

Identifiant unique : 0793453/K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALMAVIVA TUNISIE, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2023 à 10 h 30 au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, et approbation des conventions réglementées,

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

4. Affectation des résultats,

5. Quitus au Conseil d'Administration,

6. Nomination d'administrateurs,

7. Nomination du commissaire aux comptes,

8. Questions diverses.

2023400586SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STB MANAGER

SOCIETE DE GESTION DU GROUPE STB

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 dinars

Siège social : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant unique : 0796017F

N° CNSS : 340106-24

Les actionnaires de STB MANAGER sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 13 avril 2023 à 9 heures du matin au siège de la société sis à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque, 34, rue Hédi Karray - Centre urbain Nord - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Fixation de la rémunération du Comité d'Audit et des Risques

9- Renouvellement des mandats de certains administrateurs

10- Nomination d'un commissaire aux comptes

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

2023400587SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COFIB CAPITAL FINANCES

SA au capital de 3.000.000 Dinars

Siège social : 25, Rue Docteur Calmette - 1082 Tunis - Mahrajène

RC : B183321997 Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/432569Q

Messieurs les actionnaires de la société COFIB CAPITAL FINANCES, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7 avril 2023 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, et du rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées visés par les articles 200 et 475 du CSC ;

5. Affectation des résultats;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Pouvoirs pour formalités.

2023400588SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Romdhane Ben Abdallah, titulaire de la CIN n°03824458 pour le compte de sa femme Mme Zohra Bent Saad Ben Mohamed Saad, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/32828, objet du titre foncier n°30411 Mahdia sis à délégation Chorbane, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police d'El Jem sous n°105 le 7/3/2023.

2023S00297DIVD2

Avis

Madame Khadija Bent Mohamed Ben Ahmed Zouari avise être propriétaire en premier lieu d'une parcelle de terre d'une superficie de 1743 m² sise à la route Saltania km 14 Sfax en deuxième lieu une parcelle de terre de 856.40 m² sise entre la route Eddaier et Saltania km 7 Sfax et que les deux titres de propriétés étant perdu elle veut extraire deux deuxièmes originaux.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2023X00353DIVD2

Avis complémentaire (demande de mise à jour n°35904)

Suite à la demande de mise à jour n° 35904 présentée par Maître Hanafi Mehrez au profit de Taher hatira et ses consorts, objet du titre foncier n°112016 Tunis ayant pour objet l'inscription d'acte de vente présenté le 12/01/2009. Le tribunal immobilier de Tunis a décidé le 16/01/2023 de faire un affichage complémentaire *contrat de vente en date du 02/11/1974* contrat de vente en date du 01/12/1982 suivi par un acte explicatif daté 17/11/1983 acte de partage en date du 23/12/1997 à titre d'affichage complémentaire au sein des deux journaux en langue arabe et française et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions peuvent être présentées devant le tribunal immobilier de Tunis dans deux mois à partir de cette publication.

A partir de la date de l'insertion de la demande de mise à jours dans le titre foncier ou la publication au tribunal cantonal et la délégation. Toutes les oppositions ou interventions peuvent être faites auprès du tribunal immobilier de Tunis.

2023400593DIVD2